

R26

Pour annuler une réservation, la manipulation est la même que pour une inscription sauf que vous décochez les jours souhaités. **ATTENTION** : pour les vacances, vous pouvez annuler jusqu'à la date limite indiquée. Après cette date, toute annulation est facturée.

Pour une meilleure organisation des activités, merci de prévenir le service de toute annulation, ou absence prévue, par mail, et ce, même si elle vous est facturée : [sce-aff.scolaire@parentis.fr](mailto:sce-aff.scolaire@parentis.fr)